

Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2024-2025

École : École catholique Val-des-Bois

Date de révision : septembre 2024

Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles : Yves Happy, Léonie Wendji, Jacinthe Newberry, Renée Leclair, Valérie Villeneuve, Andréa Boni, Alexandre Mba Giresse Choffo

L'intimidation

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire

Définition :

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - a. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
 - b. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

la Loi sur l'Éducation paragraphe 1(1)

Cyberintimidation :

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Comme la définition de l'intimidation englobe la cyberintimidation, par conséquent toutes les exigences prévues par la *Loi sur l'éducation* et par la *Politique/Programmes Note 144* concernant l'intimidation s'appliquent également à la cyberintimidation.

Les types d'intimidation :

Il peut s'exprimer de diverses façons, notamment de manière :

- a) **Verbale** : si l'agressivité est verbale, elle peut se rapporter aux insultes, aux moqueries, aux injures, aux menaces et aux remarques sexistes, racistes, homophobes ou transphobes.
- b) **Physique** : si l'agressivité est physique, elle peut comprendre les coups, les bousculades, les claques et les crocs-en-jambe.
- c) **Sociale** : si l'agressivité est sociale ou relationnelle, elle est plus subtile et peut impliquer des comportements comme la propagation de commérages et de rumeurs, l'exclusion d'un groupe, l'humiliation publique devant autrui ou par le biais de graffitis, l'évitement ou l'indifférence. L'agressivité sociale peut aussi se produire par l'intermédiaire de la technologie (p. ex., propagation de rumeurs, d'images ou photos et de commentaires blessants par courriel, téléphone, textos, sites Web, médias sociaux ou autres moyens techniques)

Cibler des priorités

Priorité 1 :

Le bien-être et la sécurité de nos élèves sont une priorité. Chaque élève a le droit à un environnement scolaire positif, sécuritaire et inclusif.

Priorité 2 :

Le code de vie en action est un outil utilisé par tous les membres du personnel. Ils revoient le code avec les élèves à plusieurs reprises au courant de l'année scolaire.

Stratégies de prévention

Stratégies ciblées	Personne responsable	Échéanciers
Utilisation du système de renforcement positif à l'échelle de l'école en lien avec le code de vie et les matrices comportementales. <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre mensuelle au gymnase pour remettre des certificats. • Récompense au niveau de l'école lorsque la cible est atteinte. • Vivre des activités à l'échelle de l'école d'une façon récurrente. 	Tout le personnel Lead CSP	Mensuellement

Offrir des sessions de formation sur la prévention de l'intimidation. <ul style="list-style-type: none"> Inviter des agences communautaires dans les salles de classe (p. ex., PPO) 	Direction Membres du personnel	15/10/24 11/11/24 14/11/24 19/12/24
Révision du code de vie	Membres du personnel	De retour des congés durant l'année.
Stratégies d'intervention		
Stratégies ciblées	Personne responsable	Échéanciers
Présenter la directive administrative B015-D1 aux enseignants et mettre l'emphase sur la section 6.0 Discipline progressive et y revenir tout au long de l'année scolaire	Direction	Mensuellement
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> Code de vie en action L'arbre décisionnel en suivant les étapes 	Membres du personnel	Tout au long de l'année scolaire
Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire		
Stratégies ciblées	Personne responsable	Échéanciers
Inviter des agences communautaires pour offrir de l'information lors de notre soirée portes ouvertes.	Direction	septembre 2024
Envoyer des liens ou des ressources à la maison pour renseigner les parents.	Direction Membre du personnel	Tout au long de l'année scolaire
Formation auto-dirigée Respect in School.	Direction	Tout au long de l'année scolaire

Stratégies de communication et de sensibilisation		
Stratégies ciblées	Personne responsable	Échéanciers
<p>Présenter la politique et les directives administratives B015 Climat scolaire positif, sécuritaire et inclusif aux parents, aux élèves et au personnel enseignant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation aux parents lors de la journée portes ouvertes. • Présentation aux élèves au mois de septembre. • Présentation au conseil d'école lors de la première rencontre. 	Direction	Au début de l'année scolaire 2024-2025
<p>Afficher le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et l'arbre décisionnel sur le site Web de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Afficher le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et l'arbre décisionnel à la suite de la révision faite en début d'année scolaire. 	Services des Communications	septembre 2024
Stratégies de surveillance et d'examen		
Stratégies ciblées	Personne responsable	Échéanciers
<p>Analyse des données dans le registre des incidents lors des réunions du personnel. Analyse du système de renforcement positif à l'échelle de l'école.</p>	Membre du personnel	Mensuellement
<p>Réviser le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation en début d'année scolaire.</p>	Membre du personnel	1 ^{re} journée pédagogique de l'année